



ACCUEIL PERISCOLAIRE

2018 / 2019



*Jeu du
parachute*

Projet Pédagogique

Accueil périscolaire : Impasse de la Madeleine - 22250 BROONS

Tél : 02 96 41 11 87

courriel : accueil.periscolaire@broons.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1 Présentation de l'accueil périscolaire | p3 |
| ▣ Orientation | p3 |
| ▣ Spécificités | p3 |
| 2 Fonctionnement de l'accueil | p4 |
| ▣ Le bâtiment | p4 |
| ▣ Localisation | p4 |
| ▣ Modalité d'inscription | p4 |
| ▣ Tarifs et horaires | p5 |
| ▣ Equipe pédagogique | p5 |
| ▣ Projets d'animation et d'activité | p6 |
| ▣ Règles de vie | p6 |
| 3 Orientation de la direction | p6 |
| ▣ Envers l'équipe pédagogique | p6 |
| ▣ Envers les valeurs éducatives | p8 |
| 4 Intentions éducatives et objectifs pédagogiques | p9 |
| ▣ Envers les enfants | p8 |
| ▣ Envers la famille, les parents | p9 |
| ▣ Point sur la législation | p10 |
| 5 Evaluation du projet | p10 |
| 6 Mot de la fin | p11 |

1. Présentation de l'accueil périscolaire

La commune de Broons a construit un bâtiment, qui a ouvert ses portes en septembre 2012, ayant pour vocation l'accueil des enfants scolarisés en école maternelle et en école élémentaire en dehors des temps scolaires, correspondant ainsi aux besoins des familles en termes de « mode de garde ». Ces moments ne sauraient s'affranchir de l'enjeu éducatif, qui doit être pris en compte par l'ensemble des personnels en lien avec les enfants.

La volonté de la Mairie est de proposer aux familles un service de qualité répondant à leurs demandes et leurs attentes, l'organisation repose donc nécessairement sur la mobilisation d'un ensemble d'acteurs éducatifs c'est pour cela que l'équipe encadrante dispose des diplômes nécessaires à l'encadrement des enfants dans un accueil périscolaire (BAFA, CAP petite enfance, concours de la fonction publique...).

▣ Orientation de l'accueil périscolaire

Temps de transition entre la famille et l'école, les temps périscolaires constituent d'abord un espace éducatif, contribuant à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement des enfants tout en respectant leur rythme, ce n'est pas une extension du temps scolaire. L'accueil périscolaire suit un projet éducatif et pédagogique validé par les élus et élaborés par l'équipe pédagogique.

L'accueil périscolaire est un lieu d'apprentissage de la vie dans une société multiculturelle où les enfants construisent le « vivre ensemble » et apprennent leurs droits et devoirs.

Il doit être perçu comme un lieu d'écoute, d'accueil, de rencontre avec les autres enfants, de pratique d'activités, de création de projets, de repos dans un souci de respect de la sécurité affective des enfants accueillis.

En tant qu'accueil de loisirs sans hébergement, l'accueil périscolaire propose diverses activités aux enfants, dont la possibilité **de commencer leurs devoirs**. Toutefois, l'accueil périscolaire n'a pas vocation à faire faire à l'enfant ses devoirs. **C'est un accompagnement aux devoirs, mettant à disposition des animateurs pour aider les enfants.**

▣ Spécificités

L'accueil périscolaire reçoit un nombre important d'enfants sur une amplitude horaire courte. Il faut donc savoir concilier plusieurs paramètres afin d'accueillir les enfants et leurs familles de la meilleure façon :

- les arrivées et départs échelonnés des enfants, doivent être pris en compte comme les temps d'accueil qui peuvent être courts,

- les temps de transition avec l'école ou la famille sont primordiaux pour qu'il y ait une continuité et un suivi de l'enfant,
- la séparation entre le rythme scolaire et le cocon familial, et la transition entre les deux environnements doit être assurée,
- la structure vécue comme un lieu de passage doit devenir un lieu de vie.

2. Fonctionnement de l'accueil

▣.Le bâtiment

Par son implantation, cet équipement constitue avec les écoles un complexe scolaire complet. La proximité avec les écoles favorise les liens afin de promouvoir le développement des activités de motricité, mais aussi des activités culturelles telles que la danse, le théâtre, le chant..., en mettant à disposition la salle de motricité. Ce bâtiment est un atout éducatif complémentaire dans le projet des écoles.

Constitution du bâtiment :

- Une salle d'activités pour les 3/5 ans.
- Une salle passerelle pour les grandes sections et CP.
- Une salle d'activités pour les élémentaires.
- Une salle d'aide aux devoirs pour les élémentaires.
- Une salle de motricité.

▣.Localisation

Impasse de la Madeleine 22250 BROONS

☎ : 02.96.41.11.87

Courriel : accueil.periscolaire@broons.fr

Responsable : Manuela PICARD

▣.Modalités d'inscription

L'accueil périscolaire est ouvert tous les jours de l'école (soit 174 jours dont 33 mercredis). Un dossier d'inscription est à fournir avant la première venue afin de fournir les informations sur l'enfant (recommandations spécifiques, allergies...). La souscription d'une assurance pour la responsabilité civile de l'enfant est vivement conseillée (couverture des incidents ou accidents causés par l'enfant).

Pour le bon fonctionnement du service, il est impératif de prévenir la responsable en cas de problème éventuel (retard, autre personne non autorisée venant chercher l'enfant...).

☐ .Tarifs et horaires

Les horaires d'ouvertures :

Matin : 7h15 à 8h45

Soir : 16h45 à 18h45

La structure fonctionne tous les jours d'école.

Les enfants sont accompagnés par les animateurs sur les différentes écoles et sont recueillis, le matin et le soir, dans l'enceinte des écoles.

Le goûter est fourni par la Mairie et est servi au restaurant scolaire. Seuls les enfants bénéficiant de l'aide spécialisée devront apporter leurs goûters.

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont définis par délibération du Conseil Municipal.

Tarifs en application à compter du 1er septembre 2018 :

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial des familles :

| | | | | |
|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| 0 à 512€ | 513€ à 607€ | 608€ à 677€ | 678€ à 1137€ | >à 1138€ |
| 0.76€/heure | 1.15€/heure | 1.40€/heure | 1.80€/heure | 2.03€/heure |

- Matin et soir : La présence des enfants est facturée à la ½ heure (toute ½ heure commencée étant due).

L'amplitude du matin est de 1h30 et celle du soir est de 2h.

Pénalité de 5€ par enfant pour tout dépassement d'horaire après 18h45.

☐ .Equipe pédagogique

Elle est constituée d'animateurs diplômés ou en cours de formation ce qui renforce la qualité d'accueil des enfants sur l'ensemble des temps d'ouverture de la structure.

Elle est composée de 8 animateurs répondant à la réglementation en vigueur pour l'accueil des enfants (1 animateur pour 10 pour les – de 6 ans et un animateur pour 14 pour les + de 6 ans).

La direction est assurée par Manuela PICARD, possédant le concours d'animatrice territoriale et le BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education et de la jeunesse Populaire).



▣ .Projets d'animation et d'activité

L'activité est essentielle pour le développement de l'enfant. Il touche, joue avec ce qu'il trouve et souvent les interdictions peuvent être sans effet devant le besoin d'expérimenter et d'agir. Pour lui « le rien faire » est une activité que l'animateur doit apprendre à respecter.

En fonction des spécificités de l'accueil, les projets sont adaptés au :

- Rythme soutenu de la journée (ne pas multiplier les activités trop « cadrées », donner le choix aux enfants, favoriser la détente et le plaisir).
- Temps court (privilégier des activités courtes et de moindre attention).

L'objectif est de choisir un projet d'animation à l'année, qui se déclinerait en projet d'activités par période scolaire (de vacances à vacances), ainsi les enfants avanceraient au rythme d'un fil conducteur annuel en fonction de leurs envies et à leurs rythmes.

Travailler en complémentarité avec les écoles et mettre en cohérence les actions réalisées autour d'un thème ou de projets en commun.

▣ .Règles de vie

Pour que les enfants puissent trouver leur place au sein de la structure, il est important d'établir des règles de vie qui précisent les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes).

Ainsi les règles de vie collective et quotidienne fixées au préalable par l'équipe d'encadrement permettront de favoriser l'épanouissement personnel de chacun en termes de socialisation, d'autonomie et même de responsabilités face à chacun et face aux autres. Les chaussures ne sont pas autorisées dans l'enceinte du bâtiment, les enfants ont des chaussons et les mettent lors des temps de présence. Cela permet, de ne pas avoir les chaussures toute la journée, notamment si celles-ci sont inconfortables.

Possibilité de faire des réunions avec les enfants pour prendre en compte leurs remarques et ainsi améliorer leur accueil. Elaboration du guide de bonne conduite avec les enfants.



3. Orientation de la direction (les attentes)

▣ .Envers l'équipe pédagogique

◇ L'équipe pédagogique est responsable des enfants qui lui sont confiés et en assure le bon accueil. Cette obligation de surveillance commence à l'arrivée des enfants dans l'enceinte

de la structure et ne prend fin qu' au moment où ceux-ci la quittent et sont pris en charge par leurs parents, les responsables légaux ou les personnels enseignants .

◆ La présence de l'animateur est indispensable, qu'elle soit physique (dans la même pièce) ou connue (salle à côté), elle répond au besoin de sécurité de l'enfant. En revanche, les enfants n'ont pas nécessairement besoin de l'animateur pour jouer.

◆ Assurer la sécurité (affective et matérielle) des enfants, c'est s'intéresser au bien être. Eviter l'agitation et le bruit tout au long de l'accueil (niveau sonore, choix d'activité, temps d'attente...).

◆ Etre à l'écoute des enfants, des parents, des animateurs et du personnel extérieur à la structure.

◆ Chaque animateur est un référent pour l'enfant, il ne doit pas faire à la place mais susciter, impulser, montrer l'exemple, faire appliquer les règles, responsabiliser, créer une relation juste et appropriée, ceci dans un climat de confiance et de sécurité.

◆ Respecter et faire apprendre à respecter les autres enfants, les animateurs, les autres personnels mais aussi le matériel et les locaux.

◆ Mettre en place des activités éducatives permettant aux enfants d'évoluer vers une autonomie à leur mesure, de prendre des initiatives selon leurs choix et l'expression de leurs envies, leur permettre de ne rien faire.

◆ Etre attentif à l'environnement des enfants au sein de la structure (si un enfant est agité proposer des activités calmes, la solitude d'un enfant...).

◆ Prendre en compte les attentes et les besoins des enfants en respectant les règles collectives.

◆ Veiller au bon déroulement des activités et de l'acheminement des enfants dans les écoles.

◆ La crédibilité de l'équipe sera une priorité pour une cohésion totale.

◆ L'équipe devra faire preuve de concession, d'acceptation, d'écoute, de compréhension et de solidarité dans les échanges au quotidien non seulement entre animateurs, personnels extérieurs, enfants et familles.

◆ Continuer à enrichir son expérience par le biais des différentes activités proposées mais aussi par l'expérience des autres animateurs ou par des formations.

◆ Anticiper afin d'être à l'aise et efficace dans son travail.

◆ Se poser les bonnes questions avant de proposer une activité (pourquoi ? comment ? Y-a-t-il un intérêt pour les enfants ?). Il s'agit d'un acte intentionnel et réfléchi.

◆ Rechercher le meilleur compromis entre ce que les animateurs vont proposer/aménager/susciter/imposer/laisser faire/interdire...

◆ S'efforcer de proposer des activités en alternance entre des activités régulières (que les enfants aiment et retrouvent tout au long de l'année) et des activités nouvelles et les faire choisir (activité courte, libre, collective, individuelle...).

- ◆ Des réunions trimestrielles auront lieu afin d'analyser le travail effectué, faire le point sur le fonctionnement de la structure et améliorer la qualité du service.
- ◆ L'équipe devra pleinement adhérer au projet pédagogique et s'y référer.



▣ .Envers les valeurs éducatives

- ◆ Les valeurs sur lesquelles reposent les activités éducatives devraient s'inspirer de celles que porte la devise républicaine :

Liberté : de penser, d'agir, de s'exprimer, de participer dans le respect des règles de vie collective (convention des droits de l'enfant).

Egalité : des droits de chacun dans un ensemble citoyen (respect de soi, des autres, des règles).

Fraternité : la solidarité, l'entraide envers les autres (sens des responsabilités de chacun, la contribution de chacun au sein de la structure).

- ◆ Au travers des activités proposées, permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen.
- ◆ Garantir l'intégrité, la sécurité affective, respecter les rythmes des enfants dans le cadre des contraintes de la vie courante et des successions de temps qui lui sont imposées.
- ◆ Répartition des enfants en fonction de leur âge et aménager les salles de manière à permettre à chacun de trouver du calme, de créer, de jouer, de se défouler...
- ◆ Travailler en partenariat avec les associations locales sur des temps forts (goûters contés, lecture à voix haute...) et favoriser les liens intergénérationnels.
- ◆ Rencontrer d'autres structures pour échanger, faire des projets en commun dans un souci d'améliorer l'accueil des enfants (diversité des activités proposée).
- ◆ Avoir connaissance du déroulement de la journée de l'enfant afin de mettre en place des actions en adéquation avec son rythme.
- ◆ L'accompagnement aux devoirs doit se faire en concertation avec la famille et les enseignants afin de prendre en compte les rythmes de vie de l'enfant (si l'enfant rentre tard il n'a plus l'attention nécessaire pour réaliser ses devoirs dans de bonnes conditions). En aucun cas le rôle des parents est substitué il s'agit d'un complément à la scolarité.
- ◆ L'intégration d'un enfant en situation de handicap ou atteint de troubles comportementaux devra se faire en concertation avec l'équipe et les personnes en lien avec lui. Afin de définir les outils pédagogiques qui permettront à celui-ci d'être acteur de ce temps de loisirs et favoriser sa sociabilisation.

4. Intentions éducatives et objectifs pédagogiques

▣ .Envers les enfants

- ◆ Faire vivre des moments de plaisir, de détente et de bien-être, dans une ambiance chaleureuse et sécurisante afin de rompre avec le rythme scolaire.
- ◆ Choisir des activités en cohérence avec le rythme, l'âge, la journée et le désir de l'enfant.
- ◆ Favoriser le respect des personnes, du matériel, de l'environnement (comportement, attitude, montrer des images positives aux enfants...).
- ◆ Favoriser la sociabilisation et l'apprentissage de la citoyenneté (profiter pleinement de la vie en collectivité, solidarité, tolérance...).
- ◆ Favoriser les prises d'initiatives afin de tendre vers une plus grande autonomie des enfants (répartition par tranche d'âge, participation des enfants pour la mise en place et le rangement des activités).
- ◆ Valoriser la relation à l'autre, l'écoute et le respect, mettre en avant les savoir-être et savoir-faire des enfants.
- ◆ Aider les enfants à la réalisation de leurs devoirs, répondre à leurs attentes (salle calme destinée aux devoirs).
- ◆ Prendre en compte le contexte familial dans lequel l'enfant évolue.



▣ .Envers les parents, la famille

- ◆ Être à l'écoute des familles en répondant à leurs attentes et à leurs demandes.
- ◆ Proposer aux familles un cadre sécurisé et adapté aux enfants.
- ◆ Possibilité de rencontrer la responsable pour toutes demandes relatives à l'accueil périscolaire.
- ◆ Favoriser la communication et le dialogue auprès des familles.
- ◆ Garantir l'accueil par une équipe de professionnels qualifiée (diplômée ou en cours de formation).
- ◆ Permettre l'accessibilité à tous.
- ◆ Accueillir des enfants à mobilité réduite et/ou atteint de troubles comportementaux selon les possibilités du service.
- ◆ Proposer des horaires d'ouverture adaptés au plus grand nombre de demandes. En concertation avec les parents, trouver des solutions de garde lorsque la situation familiale

ne permet pas de récupérer l'enfant dans les plages horaires fixées par la structure (babysitter, ADMR, parents d'autres enfants...).

◆ Etre le médiateur entre l'école et les parents quand ceux-ci ne peuvent pas les rencontrer pour les informer sur le déroulement de la journée de leurs enfants.

▣ .Point sur la législation : (code des affaires sociales et des familles)

◆ Après la sortie des classes, la responsabilité incombe directement à leurs parents.

◆ Les enfants qui ne sont pas inscrits ne peuvent pas fréquenter un service d'accueil ou de garderie périscolaire.

◆ L'accueil périscolaire n'a pas vocation à accueillir les enfants qui n'ont pas été inscrits.

◆ Situation où l'enfant peut être accueilli sans avoir été inscrit au préalable (événement « imprévisible »), dans ce cas c'est au parent de prévenir la responsable de l'accueil de son incapacité à venir chercher son enfant, et d'envisager avec la responsable, la possibilité d'accueillir ou non son enfant.

◆ Une inscription au préalable est vivement conseillée même si l'enfant ne fréquente pas la structure.

◆ En cas de séparation et d'interdiction d'autorité parentale, le parent devra fournir un extrait du jugement pour que la responsable exécute cette décision, sinon elle ne peut en aucun cas refuser de remettre l'enfant au parent visé.

5. Evaluation du projet

◆ Elle se traduit par des temps forts, sous forme de réunions, de formation professionnelle, d'analyse de la pratique, de séances de sophrologie..., c'est un processus continu auquel doivent être associés les acteurs du projet ainsi que les personnes qui côtoient les enfants, afin d'améliorer la qualité et l'offre d'accueil du service.

◆ Comparer les objectifs du projet pédagogique et des projets d'activités avec la réalité du terrain (sont-ils suivis, respectés, atteints, cohérents, perfectibles...).

◆ Evaluer les pertinences des actions mises en place par les retours des enfants et des parents.

6. Le mot de la fin

L'éducation est un acte collectif intervenant successivement dans des temps et des espaces différents, les adultes ont tous en commun la charge de transmettre des valeurs, d'apporter une part de socialisation, tout en remplissant leurs missions respectives (instruction, apprentissage d'une activité, cohérence...).

C'est pourquoi l'accueil périscolaire est un lieu où le personnel qualifié met en œuvre des activités ludiques afin de permettre aux enfants d'apprendre des choses en dehors de l'école.

